



Monsieur, Madame,

Nous sommes heureux d'annoncer qu'en date du 1^{er} octobre 2017, votre régime d'assurance de la FSSBM de l'OSSTF/FEESO inclut maintenant la psychothérapie.

Qu'est-ce que la psychothérapie?

Le terme « psychothérapie » couvre toutes les « thérapies de la parole » et l'ensemble des approches/méthodes connexes. Les psychothérapeutes sont des professionnels de la santé mentale qui se servent de « thérapie de la parole » ou de counseling pour aider leurs patients à régler des problèmes difficiles, plutôt que d'avoir recours à des médicaments ou à des interventions physiques. Généralement, les personnes font appel à un psychothérapeute lorsque leurs problèmes ont un effet sur leur vie quotidienne.

Quelle est la couverture d'assurance?

La psychothérapie sera ajoutée à votre régime et sera remboursée à 100 %, jusqu'à un plafond combiné de 2 000 \$ par année pour les services de psychologie, de thérapie familiale et matrimoniale, de travail social et de psychothérapie. Tous les psychothérapeutes doivent être agréés et inscrits dans la province où ils offrent leurs services. Les demandes de règlement sont admissibles sous réserve des frais raisonnables et d'usage.

D'autres questions?

Pour en savoir plus sur cette nouvelle garantie, veuillez consulter votre brochure d'assurance dans Mes demandes de règlement.

Pour toute question concernant vos garanties ou l'admissibilité d'une demande de règlement, veuillez appeler les services d'assurance du RAEO au 1-866-783-6847.